

Saint-Nicolas, le 24 juin 2025

Aux membres du Conseil communal

Madame la conseillère,
Monsieur le conseiller,

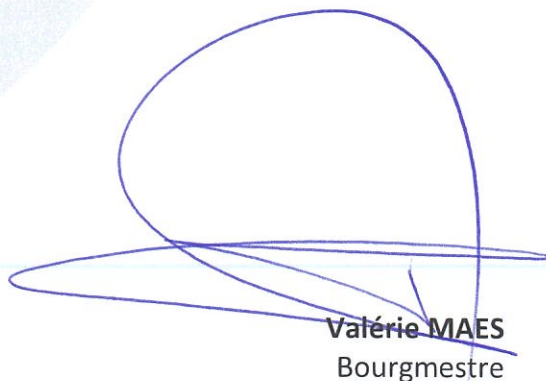
En application de l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ainsi que de l'article 12 du règlement d'ordre intérieur du Conseil communal, je vous prie de bien vouloir prendre en compte **les points supplémentaires** à l'ordre du jour de la **séance du Conseil communal du 30 juin 2025**, à 19h30, dont la teneur suit :

A la demande de M. E. GILLET, Mme R. AIT-ALOUHA, M. G. BELLAVIA, Mme L. GUDELJ et Mme R. TERRANOVA (Groupe PTB)

29bis. Motion de solidarité avec le peuple palestinien

A la demande de Mme S. CLAES (Groupe ECOLO)

29ter. Coordination intercommunale et élaboration d'un MasterPlan pour le développement du quartier de la rue Saint-Nicolas



Valérie MAES
Bourgmestre

Motion en soutien à la Palestine

Introduction à la motion :

Le groupe PTB souhaite soumettre au conseil communal une motion de solidarité avec le peuple palestinien.

Face à l'urgence humanitaire et aux violations du droit international, cette motion appelle notre commune à prendre position en faveur d'un cessez-le-feu immédiat, du respect des droits humains et d'une paix juste et durable.

Nous vous remercions de bien vouloir en assurer l'inscription dans l'ordre du jour du conseil communal du lundi 30 juin

Veuillez agréer, Madame la Bourgmestre, Monsieur le secrétaire nos salutations.

Eric Gillet
Rachida Ait-alouha
Giacomo Bellavia
Léa Gudelj
Rosa Terranova



MOTION DU GROUPE PTB EN SOLIDARITÉ AVEC LE PEUPLE PALESTINIEN

Le Conseil communal de Saint-Nicolas,

Considérant la situation dramatique à Gaza, où l'armée israélienne mène une offensive militaire d'une violence extrême, causant la mort de plus de 50.000 civils palestiniens, dont une majorité de femmes et d'enfants, et blessant des dizaines de milliers d'autres ;

Considérant que cette campagne militaire s'inscrit dans une politique de nettoyage ethnique, de punition collective et de destruction systématique d'un peuple, et qu'elle constitue un génocide en cours, comme dénoncé par de nombreux juristes, ONG, chercheurs et institutions internationales ;

Considérant que les troupes israéliennes ont sciemment détruit les infrastructures vitales de Gaza : hôpitaux, écoles, réseaux d'eau et d'électricité, routes, zones de refuge de l'ONU ; que la population est désormais en proie à une famine organisée, à un effondrement des soins de santé et à l'impossibilité d'évacuer les blessés ou d'enterrer les morts ;

Considérant que l'aide humanitaire est bloquée ou bombardée de manière délibérée, avec pour résultat un siège total de la population de Gaza, qualifié de crime contre l'humanité par plusieurs organisations internationales ;

Considérant qu'Israël viole de manière répétée et systématique le droit international, notamment : la Convention de Genève interdisant les attaques contre les civils ; la Convention contre le génocide (1948) ; les résolutions de l'ONU, dont les résolutions 242, 338, 446, 2334, etc., exigeant la fin de l'occupation des territoires palestiniens ; le droit à l'autodétermination du peuple palestinien ;

Considérant que ce sont plus de 750 000 Palestiniens qui se sont retrouvés chassés de chez eux au moment de la création de l'Etat d'Israël et que ceux-ci ou leurs descendants ne bénéficient toujours pas du droit au retour, se retrouvant dans de nombreux cas apatrides ;

Considérant qu'aujourd'hui, quelque 650 000 colons sont installés en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, illégalement ;

Considérant l'affirmation des organisations internationales telles que: Amnesty International ou l'ONG israélienne B'Tselem ainsi que plusieurs experts des Nations Unies : l'Etat d'Israël se rend coupable du crime contre l'humanité d'apartheid ;

Considérant que dans la bande de Gaza, deux millions de Palestiniens vivent entassés, enfermés et sous embargo depuis 2006 ;

Considérant le nouveau gouvernement israélien d'extrême droite de Benjamin Netanyahu qui met en danger l'existence même de la Palestine ;

Considérant l'accélération et la violence des raids militaires israéliens en Cisjordanie notamment à Jénine et Naplouse où l'on voit le nombre de morts continuer d'augmenter jour après jour ;

Considérant que la colonisation, l'occupation militaire illégale et l'apartheid sont des lignes rouges du droit international qu'Israël continue de franchir depuis des décennies, sans ralentissement et en toute impunité ;

Considérant que la Cour internationale de justice a déjà ordonné à Israël de cesser ses opérations militaires à Rafah, sans que cette décision ne soit respectée ;

Considérant que plusieurs villes belges et européennes ont déjà hissé le drapeau palestinien ou exprimé leur solidarité concrète en refusant des marchés publics Israéliens, notamment Gand, Verviers, Barcelone, Oslo, Dublin, et récemment Paris, ... ;

Considérant que Saint-Nicolas où vivent des familles d'origine palestinienne, certaines installées de longue date, et que plusieurs d'entre elles ont des proches directement affectés par les bombardements, les déplacements forcés, la perte de proches ou l'impossibilité de les secourir ;

Considérant que la solidarité internationale est une valeur fondamentale portée par la Ville de Saint-Nicolas, dans une tradition de justice, d'égalité et de paix ;

Le Conseil communal de Saint-Nicolas :

1. Décide de hisser le drapeau palestinien sur l'hôtel de ville de Saint-Nicolas, en signe de solidarité avec la population palestinienne de Gaza et de Cisjordanie, et de soutien à toutes les victimes du génocide en cours ;

2. Exprime son soutien aux familles palestiniennes vivant à Saint-Nicolas, qui vivent dans l'angoisse ou le deuil, et leur témoigne toute sa solidarité ;

3. Affirme le soutien de la ville de Saint-Nicolas, au peuple palestinien qui subit l'apartheid, la colonisation et l'occupation militaire de la part de l'Etat d'Israël ;

4. Exclut de ses marchés publics toute entreprise complice de faits de colonisation, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité, dans le respect des obligations des collectivités locales de promouvoir les droits humains dans leurs transactions commerciales et de celles découlant de la législation belge et européenne sur les marchés publics ;

5. Décide de suspendre temporairement toute relation future ou existante avec tout état ou institution complice de faits de colonisation, de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité jusqu'à la fin de ces faits et plein respect des obligations qui leur sont imposées par le droit international et les différentes résolutions des Nations Unies ;

6. Demande au Collège d'interpeller le Gouvernement fédéral belge afin qu'il :

- - demander un cessez-le-feu total et permanent ;
- - impose des sanctions diplomatiques, économiques et militaires à l'égard de l'État d'Israël ;
- - suspende tout accord de coopération militaire avec Israël ;
- - soutienne activement les poursuites judiciaires internationales contre les auteurs de crimes de guerre, crimes contre l'humanité ou crimes de génocide.

PROJET DE DECISION
SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 30 JUIN 2025

OBJET : Coordination intercommunale et élaboration d'un MasterPlan pour le développement du quartier de la rue Saint-Nicolas

La rue Saint-Nicolas, qui relie l'entrée d'autoroute de Burenville et l'hôpital du Mont-Légia (sur près de 2 kilomètres de long), est à cheval sur les communes de Liège et de Saint-Nicolas. En raison (notamment) de ce chevauchement communal, ce quartier est en déclin depuis longtemps (souvent sale, négligé, embouteillé, envahi par un stationnement anarchique, etc.). Or, il représente une artère principale très empruntée par les citoyens et comprend également un grand nombre de commerces. Le quartier environnant est par ailleurs au cœur de plusieurs enjeux majeurs comme l'arrivée du BusWay ou encore le développement de grandes promotions immobilières (Matexi, réaffectation de la Clinique de l'Espérance/projet Bluestone, Bonne Fortune, etc.).

Par ailleurs, notre commune s'est lancée dans une réflexion de grande ampleur sur l'aménagement de son territoire avec l'élaboration d'un Schéma de développement communal (SDC) et sur sa mobilité avec l'adoption d'un Plan communal de Mobilité (PCM). Ces deux outils n'abordent que partiellement la question de la mobilité et de l'aménagement du territoire aux limites de notre commune, ce qui est logique vu que nous nous trouvons en partie sur le territoire liégeois. Or, les projets immobiliers précités et l'arrivée du BusWay vont inmanquablement les impacter sur notre territoire.

A noter également que d'importants projets de réseaux de chaleur sont en cours de développement le long de cet axe rue Saint-Nicolas – Ans et qu'il serait profitable de réfléchir à leur intégration dans les projets immobiliers et/ou communaux se trouvant à proximité.

Enfin, le quartier est trop minéralisé avec certes quelques espaces verts présents mais inaccessibles aux habitants par manque d'entretien, d'investissements et de réflexion sur leurs fonctions.

Compte tenu de ce qui précède, le groupe Ecolo demande au conseil d'engager la Commune de Saint-Nicolas à collaborer de manière concertée avec la Ville de Liège afin d'envisager de manière globale ces problématiques, d'harmoniser les projets d'aménagement, et d'assurer un développement cohérent et durable du quartier – en ce compris de veiller à la réhabilitation du bâti existant inoccupé – en lien avec les enjeux climatiques.

Projet de décision

CONSIDÉRANT que la rue Saint-Nicolas et le quartier avoisinant, qui relie l'entrée d'autoroute de Burenville à l'hôpital du Mont-Légia sur près de 2 kilomètres, est située à cheval sur les communes de Liège et de Saint-Nicolas ;

CONSIDÉRANT que ce chevauchement territorial contribue au déclin du quartier, souvent perçu comme négligé et insuffisamment entretenu, malgré son importance en tant qu'artère principale très fréquentée par les citoyens et abritant un grand nombre de commerces ;

CONSIDÉRANT que ce quartier est au cœur de plusieurs enjeux majeurs, notamment l'arrivée prochaine du BusWay et le développement de grandes promotions immobilières de plusieurs centaines de logements telles que celles portées par Matexi (projet terril de l'Espérance) et Bluestone (projet Clinique de l'Espérance) ;

CONSIDÉRANT le fait que la création de nouveaux logements sur le territoire des deux communes (Clinique de l'Espérance/projet Bluestone, projet Matexi sur le terril de l'Espérance, Bonne Fortune, etc.) va inmanquablement impacter le quotidien (et notamment la mobilité) des Saint-Clausien.ne.s ;

CONSIDÉRANT qu'une approche concertée entre la Commune de Saint-Nicolas et la Ville de Liège est indispensable pour envisager ces problématiques de manière globale, harmoniser les projets d'aménagement et assurer un développement cohérent et durable du quartier ;

CONSIDÉRANT le fait que la commune de Saint-Nicolas a elle-même entamé une réflexion majeure sur l'aménagement du territoire et sa mobilité, réflexion qui se heurte à ses limites territoriales ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'un MasterPlan, c'est-à-dire une vision globale de l'aménagement des espaces publics de l'ensemble du quartier ;

CONSIDÉRANT qu'un réseau de chaleur décarboné basé sur la géothermie, subsidié par la Wallonie à hauteur de 2.5Mio€ est en cours de développement à proximité du Mont-Légia et qu'un appel à projet subsidié à hauteur de 11Mio€ pour un deuxième réseau de chaleur décarboné basé sur la géothermie minière (Patience et Beaujonc) est en cours d'attribution par la Wallonie ;

LE GROUPE ECOLO DEMANDE au Conseil communal d'engager la Commune de Saint-Nicolas à envisager une collaboration avec la Ville de Liège afin de mettre en place un cadre de coordination intercommunale dédié à l'élaboration d'un MasterPlan pour le quartier de la rue Saint-Nicolas.

À L'UNANIMITÉ des membres présents, LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE :

- d'initier une collaboration intercommunale avec la Ville de Liège ;
- de mandater le Collège communal à prendre contact avec les autorités compétentes de la Ville de Liège pour la création d'un groupe de travail commun ;
- de veiller à ce que ce groupe de travail élabore un MasterPlan intégrant les enjeux liés au BusWay et aux projets immobiliers, à la verdurisation (en ce compris la gestion des

espaces verts existants) et à la rénovation urbaine globale du quartier (en ce compris une réflexion sur le bâti existant inoccupé) ;

- d'intégrer l'aspect de planification énergétique au MasterPlan afin d'envisager des nouveaux bâtiments en phase avec les objectifs climatiques ;
- de veiller tout particulièrement à l'aménagement et à la requalification de la rue Saint-Nicolas, colonne vertébrale du quartier et axe majeur de transit, afin de favoriser la mobilité douce (piétons, vélos, personnes en situation de handicap, etc.) et le développement d'une offre commerciale qualitative ;
- de suivre régulièrement l'avancement de ce projet et de rendre compte au Conseil communal.